

## **Congrès AIFRIS, Montréal, 4 juillet 2017, Atelier 13**

### **Draft (à ne pas diffuser hors du congrès)**

Pratiques, représentations et mémoires diverses du travail social en Belgique (des années 1970 aux années 1990). Le travailleur social et l'Etat social : entre volonté d'autonomie, posture critique et demande d'intervention publique

Pierre Tilly, docteur en Histoire (Université catholique de Louvain et Haute Ecole de Louvain en Hainaut)

#### Introduction

Partons d'un avis qui nous renvoie à une autre époque du travail social, celui d'une travailleuse sociale belge, J. Tuerlinckx, qui fut attachée à la prison centrale de Louvain de 1930 à 1950. A l'occasion de la sortie d'un livre qu'elle a commis avec une collègue, elle souligne : "il n'est pas simple d'écrire sur la pratique du travail social; il est encore moins simple d'éclairer le rôle du travailleur-social"<sup>1</sup>. Par cette remarque, elle cherche alors à mettre en exergue le fait que dans le secteur de l'aide sociale, il n'y a pas seulement la technique et les connaissances qui jouent un rôle, il y a également la personnalité du travailleur social.

Cette considération préliminaire nous renvoie à une observation générale selon laquelle le travail social est un secteur caractérisé par une absence de mémoire collective au plan historique en raison notamment de cette difficulté de l'appréhender dans toute sa complexité et sa diversité. La question des représentations (sociales et professionnelles) et de la mémoire collective existant

---

<sup>1</sup> Tuerlinckx, J et de Bray, L., *Conceptions actuelles du Service social-Social Casework*, Editions COMETS, Bruxelles, 1954, p.4.

au sein de ce secteur nous paraît constituer une bonne porte d'entrée pour éclairer, par une relecture du passé, la volonté d'évaluation et d'innovation que connaît actuellement le travail social, à l'image de ce qu'a fait sur une grande ampleur Henri Pascal à propos du cas français<sup>2</sup>. Cette mise en perspective prenant en compte la longue durée permet d'identifier les principaux points de rupture, de continuités, de transition et de nourrir les débats actuels du travail social en sortant du sempiternel sentiment que c'était bien mieux auparavant. La question centrale est notamment de savoir en quoi les expériences vécues par les travailleurs sociaux au cours de ces périodes révolues constituent ou non un miroir éclairant ou au contraire déformant d'évolutions plus globales qui seraient encore pertinentes aujourd'hui ?

Dans un premier temps, nous allons (re)préciser le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre approche au-delà de la méthode historique que nous appliquons à ce domaine du travail social comme dans tous ceux qu'analyse l'historien qui se respecte. Rappelons ou mentionnons le fait que les représentations naissent, s'élaborent et se construisent à partir d'éléments individuels, collectifs, politiques et sociaux contextualisés qui sont relativement appréhendables : l'éducation que nous recevons, l'évolution de l'environnement qui nous abrite, les conditions dans lesquelles nous évoluons, les interactions et les transmissions sociales, la solidarité, la citoyenneté ainsi qu'autres valeurs. Ces représentations changent tout autant et évoluent avec le temps, se construisent, se déconstruisent parce que le monde connaît des mutations, parce que des phénomènes sociaux prennent des formes de plus en plus variées ou deviennent multiformes parce que des repères sociaux stables jusqu'alors ne sont plus que de vagues souvenirs.

---

<sup>2</sup> Pascal, H., Histoire du travail social en France. De la fin du XIXe siècle à nos jours, Presses de l'EHESP, Rennes, 2014.

En matière de travail social, les représentations se modifient avec la perception de soi et l'évolution de l'action à réaliser<sup>3</sup>. Plusieurs aspects peuvent favoriser leurs évolutions : les textes de loi, le registre politique, le changement, l'innovation, la reformulation d'un projet social ou institutionnel. Si l'on applique cette approche aux valeurs du travail social notamment, on peut également mettre en exergue leur historicité. Elles sont évidemment liées à l'histoire du travail social lui-même, à l'évolution des politiques publiques qui l'instituent, à sa professionnalisation et son enseignement, à l'évolution de ses missions mais aussi de ses méthodes.

Pour Denise JODELET, les représentations sociales sont « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social... ». (JODELET, D., 1989 : 36). Pour cette psychologue sociale spécialisée dans l'étude des représentations sociales, si importantes dans notre vie quotidienne, elles nous accompagnent dans la manière de nommer et de définir les différents aspects de notre réalité. Denise Jodelet souligne par ailleurs le rôle prépondérant du contexte humain, matériel, institutionnel et relationnel dans leur élaboration.

Plongeons-nous à la fin des années 1970 et prenons l'exemple concret d'une assistante sociale parisienne qui s'exprime dans la Revue *Déviance et Société* en 1979 à propos du pouvoir et de la déontologie de l'assistant social précisément :

« Se débarrasser de son pouvoir, ou vouloir le partager est souvent cause chez nous d'angoisses, de stress, d'ambivalences. Les idées ne nous manquent pas, mais le passage à l'acte est souvent difficile. Je prends un exemple : donner la possibilité aux clients de consulter leur "dossier social", ce qui est légitime, est dans la réalité une situation de déviance. Bien qu'aucun texte ne l'interdise (hormis le fait que le dossier appartenant à l'Administration, il ne doit pas en sortir), on prend malgré

---

<sup>3</sup> La force des représentations dans le champ du travail social Propos recueillis par Jacques Trémintin, in Lien social, n°824, 17 janvier 2007, site web : <http://www.lien-social.com/-824->, consulté le 28 juin 2017

tout des précautions... Et là, les réactions des collègues, des "chefs" vous font bien sentir que vous sortez des rails. »

Voilà donc un exemple de représentations sociales d'une personne de première ligne qu'il faut mettre en relation avec un contexte d'exercice d'activités professionnelles. Ce qui nous amène à la question des représentations professionnelles qui sont avant toutes sociales. A ce sujet, Antonio Piaser, A. PIASER précise dans un article commun (Bataille, M., et al., 1997): «Les représentations professionnelles sont des représentations portant sur des objets appartenant à un milieu professionnel spécifique. Elles sont partagées par les membres de la profession considérée et constituent un processus composite grâce auquel les individus évoluent en situation professionnelle : opinions, attitudes, prises de position, savoirs etc.».

Venons-en à présent à la mise en contexte historique de ces représentations du travail social entre les années 1970 et les années 1990. Un parcours que nous allons accomplir en utilisant une période classique en passant d'une décennie à l'autre, même si ce choix peut bien entendu prêter à débat.

## 1. Réalités, pratiques et représentations du travail social en Belgique dans les années 1970 : l'émergence d'un malaise

D'après un sondage publié au printemps 1977, à peine 1/3 des Belges disent être conscients de l'existence de situations de misères dans leur pays<sup>4</sup>. Et pourtant la pauvreté loin d'avoir disparu malgré les Trente Glorieuses chères à Jean Fourastié, constitue une réalité tangible dans l'espace urbain comme rural. l'explique Paul Grell dans un ouvrage sur le sujet paru en 1976<sup>5</sup>, « si le champ

<sup>4</sup> Commission des Communautés Européennes, La perception de la misère, mars 1977, 128p

<sup>5</sup> Grell, P., "L'organisation des Centres Publics d'Aide Sociale", dans Revue d'Action Sociale, 1977, n° 4, n° spécial consacré aux C.P.A.S.

d'action du travail social s'accroît aujourd'hui et va jusqu'à la prise en charge de l'animation collective de la population "courante", c'est simplement parce que la matière du travail social – le pauvre –, comme instance institutionnalisée, change de contenu selon l'institué d'une époque déterminée ».

Et l'auteur d'expliquer que les rapports sociaux se structurent aujourd'hui (en 1976) davantage sur la base d'un procès de consommation qui n'est pas réductible à l'expression de positions dans le procès de travail. Sinon comment pourrait-on expliquer que l'élargissement de la masse des paupérisables se forme en référence à l'accès/non-accès à un mode de vie ? L'inclusion ou l'exclusion à ce dernier ne semblent plus réductibles au seul fonctionnement de l'emploi.

Ce qui inquiète alors Paul Grell comme d'autres parmi ses collègues, c'est un renforcement des tendances autoritaires et répressives accompagnant un élargissement du travail social va souvent de pair avec un contrôle renforcé de la part de l'institution dont il dépend.

Du côté des professionnels, les signes d'un changement sont perçus également. Le malaise des travailleurs sociaux existe, je crois, depuis fort longtemps, même si ce n'est pas sous la forme violente qu'il a pris parfois ces dernières années<sup>6</sup>. Cette opinion d'une assistante sociale, M. Froidebise écrite en 1979, qui travaillait alors au ministère belge de la justice et qui est rejointe par l'analyse d'une autre assistante sociale, française, Catherine Apeloig-Barchewitz, qui écrit toujours en 1979 (je cite).

« La crise que nous vivons comme femme, nous l'avons transposée à notre activité professionnelle et l'éclatement tous azimuts de l'ordre, "des ordres" se répercute dans le travail. De passives que nous étions, nous agissons. Nous ne voulons plus d'assistés, de prises-en-charge,... Nous avons des clients, des usagers. Notre "dada" actuel c'est l'autonomie du client. Selon notre degré d'autonomie

---

<sup>6</sup> Froidebise, M (1979), L'itinéraire d'une assistante sociale au ministère de la justice, in *Déviance et Société*, 1979, vol.3, n°3, p.255.

personnelle nous voulons plus ou moins celle du client et on peut dire, autant d'assistantes, autant de pratiques et de méthodes différentes. »<sup>7</sup>

On assiste clairement à l'émergence d'un malaise professionnel approfondi, à une remise en cause de la formation des travailleurs sociaux et le développement d'un positionnement politique certes diffus parmi les acteurs du secteur.

Le malaise aurait pris racine à la fin des années 1960 dans ce travail social qui semblait jusque-là un secteur "sans problème" débordant de "bonnes intentions". A la suite de Mai 68 et des divers mouvements sociaux qui gravitent directement ou indirectement autour de l'événement, le travail social est traversé par une succession de conflits qui remettent en cause les pratiques professionnelles en ce domaine. Les acteurs commencent à s'interroger sur ses fondements et ébranlent sa légitimité. Cette remise en cause est impulsée par l'interne mais aussi par des forces externes. L'éthique traditionnelle du travail social en sort profondément bouleversée et les interrogations, questions et débats se multiplient. Les professionnels de l'action sociale (assistantes sociales, éducateurs, travailleuses familiales...) se demandent avec inquiétude — si en fait de promotion des individus et des groupes ils ne se contentent plus désormais de gérer l'inadaptation, si plutôt que d'atténuer des injustices et des contradictions sociales, ils ne participaient pas plutôt à des filières de ségrégation voire d'exclusion. Pire, ils ont le sentiment de contribuer au maintien de l'ordre social dominant en atténuant les tensions et masquant les situations d'exploitation les plus évidentes.

L'analyse politique fait son oeuvre et met en cause les bonnes intentions, dénonce le contrôle social et les effets normalisateurs des pratiques de travail social qui ne remettent pas en cause le système lui-même, mais lui permettent de perdurer en devenant son complice. On remet en question les méthodes individuelles et « le tout centré sur la personne » pour énoncer le « tout est politique ». Certains

---

<sup>7</sup> Apeloig-Barchewitz, C (1979). L'assistante sociale peut-elle être déviante ?. In: Déviance et société, vol. 3, n°3, p.250.

travailleurs sociaux expriment leur volonté de reconstruire de la globalité par un engagement social et politique capable de porter le changement.

Ce qui nous amène à évoquer quelques changements significatifs dans les pratiques du TS dans les années 1970.

Alors que le malaise professionnel existe, c'est au cours de cette décennie que va apparaître le terme de « travail social » comme fédérateur d'un ensemble d'interventions dispersées mais qui veulent se donner un sens commun. Comment les TS réagissent-ils ?

Notamment en 1976 avec l'élaboration d'un Code International de Déontologie des Assistants Sociaux, édité par la FIAS, Fédération Internationale des Assistants sociaux, devenue depuis la FITS, Fédération Internationale des Travailleurs sociaux. On y retrouve deux textes distincts : une déclaration des principes éthiques en travail social et le code de déontologie contenant les règles de déontologie des assistants sociaux.

Sur le plan des pratiques, les termes et les concepts changent, en même temps que les conceptions des métiers du social : il ne s'agit plus de réadapter l'inadapté, mais de lui permettre de se chercher, de se centrer sur lui-même, son vécu, ses désirs, son épanouissement, etc. On parle de sujet (individu, groupe, communauté) à nouveau (Bouquet, B., 2003).

Dans les années 1970, l'attention à la personne se déplace vers le lien qui unit la personne à son environnement, son contexte social et culturel. On prend conscience qu'on ne peut plus viser l'autonomie de la personne sans en même temps oeuvrer à la transformation du social. La dimension collective s'offre comme un nouveau fondement éthique. Ces nouvelles pratiques collectives coexistent avec le case work. Le case work (« travail de cas » : figure emblématique du travail social individuel) apparaît et se développe dès les années 1950 aux Etats-Unis . En même temps, d'autres professionnels du social font leur

apparition (les éducateurs spécialisés), d'autres disciplines comme la psychologie font état de recherches notamment sur le développement de l'enfant (qui donneront lieu plus tard à des transformations dans les politiques de protection de l'enfance : on ne parlera plus d'enfance inadaptée mais de loi de 1965 sur la protection de la Jeunesse) : plutôt que de punir, il faut rééduquer. Ce qui fait dire à une assistante sociale française en 1979 : « Pour éviter tous ces problèmes, bon nombre d'assistantes se réfugient dans le case-work. L'entretien duel est bien plus sécurisant, les secrets (d'alcôve ? de confessionnal ? ) sont bien gardés. Si dans certaines situations c'est une pratique utile, sa généralisation à tous les clients est sûrement néfaste car c'est contribuer à renforcer l'isolement et l'enfermement de bon nombre de populations clientes des services sociaux. (p.253 déviance et société)

Par ailleurs se développent les pédagogies nouvelles, les psychologies humanistes (Rodgers et Illich notamment), la psychothérapie institutionnelle S. Alinsky dont les travaux sont encore peu connus et diffusés en Europe, développe une analyse critique de la conception classique d'intervention communautaire américaine, telle que l'incarnerait principalement M.G. Ross. Ce dernier préconisait une stratégie consensuelle qui admet comme postulat le statu-quo social et qui cherche par différentes techniques à assurer un consensus à tous les niveaux en effectuant des aménagements sur des aspects super-structuraux de la vie sociale. Elle est en ce sens homogénéisante et normalisatrice. Alinsky refuse ce qu'il nomme les édulcorations de l'action sociale classique. Il lui reproche en particulier d'enfermer son action dans une thérapie d'adaptation et de délaisser volontairement les phénomènes d'aliénation, de rapports de force et les systèmes d'oppression qui affectent l'ensemble de la société. Aussi cherche-t-il constamment, au bénéfice des classes dominées, par une stratégie concrète, à faire changer le statu-quo et les rapports de pouvoir. Travaillant exclusivement auprès des minorités sociales et ethniques, il place au premier plan de son action une stratégie d'influence sur le

pouvoir, construite à partir de trois éléments : l'intérêt d'individus, de groupes ou d'organisations; le pouvoir à acquérir par l'organisation pour être en mesure de se faire entendre et modifier la structure du pouvoir; la tactique du conflit comme technique d'intégration sociale du groupe contestant et de désintégration des fonctions du pouvoir contesté pour conduire celui-ci à la négociation et au compromis.

Son cadre de référence n'est pas la société globale, mais l'intérêt des minorités qu'il prend en charge. L'intervention qui contribua le plus à le faire connaître fut celle qu'il effectua à Woodlawn, quartier de taudis de Chicago.

Citons également Paolo Freire qui développa un mode d'intervention particulièrement efficace dans les bidonvilles d'Amérique du Sud. Sa "pédagogie des opprimés" liant étroitement promotion des groupes et conscientisation sociale et politique fut présentée comme un modèle réussi d'une véritable "action sociale globale". Autant les multiples actions qu'il suscita dans les pays assujettis par l'impérialisme furent riches jusqu'à leur arrêt par les dictatures brésiliennes puis chiliennes; autant en Europe, la référence à Freire releva le plus souvent du volontarisme, sauf en ce qui concerne les groupes d'alphabétisation.

En Belgique, des pratiques de développement communautaire s'intensifient, soutenues par ces discours qui s'opposent aux pratiques de service social individuel présentées comme purement normatives et « contrôlantes ». Mais ils mettent du temps à s'implanter. « Les enseignements et également les secteurs de travail social n'ont jusqu'à présent pas compris la signification d'un travail communautaire comme méthode pour le travail social<sup>8</sup> ». En Belgique, le travail portant sur les structures est en partie repris par les organisations sociales. L'action sociale, sous sa forme la plus radicale, enfant des mouvements sociaux ouvriers qui ont précédé d'une part et des mouvements culturels autogestionnaires

---

<sup>8</sup> Beckers J., (1979). « Le travailleur social et sa pratique ». In: *Déviance et société*, vol. 3, n°3, p.274.

issus du monde intellectuel d'autre part, se donne pour stratégie le renversement des rapports de force et l'appropriation par les citoyens d'une part du pouvoir.

Finalement, le développement communautaire lui-même n'échappera pas à ces critiques de collusion avec l'appareil d'Etat. Le travail social est en pleine remise en cause.

2. Des années 1980 à la décennie suivante : montée des exclusions– crise des intégrateurs sociaux – absence de progrès social et de signes de changement- rationalisation et gestion du social

Dans les années 1980, le fossé entre le discours sur le TS et les pratiques s'élargit dans un contexte marqué par une nouvelle gouvernance de l'action sociale qui se dessine et se renforce dans les années 1990. La Belgique affronte aujourd'hui la crise d'un modèle longtemps dominant de normativité étatique et de l'idéal de sécurisation qui l'accompagne. En cela, l'Etat belge ne fait pas exception à une situation généralisée en Europe. Le type de parade envisagé pour répondre à une perte de confiance dans les autorités et à une fragilisation des liens sociaux s'inscrit souvent en Europe dans un modèle localiste et contractuel dont les traits dominants sont assez similaires nous explique Cartuveyls (1996). Dans le cadre sectoriel de l'Etat social, la prévention relève encore largement du travail social et se conçoit dans une perspective autonome d'action sociale «positive» à visée individuelle, protectrice et émancipatrice. Au début des années 1980, le thème de l'insécurité n'est pas encore véritablement à l'ordre du jour et le champ d'une politique de prévention de la criminalité reste, à quelques exceptions près, largement en friche.

Mais, sur fond d'une crise sans précédent de l'appareil policier au cours des années 1980, les autorités publiques belges développent une approche «globale» soucieuse de répondre à un problème normatif et social qui dépasse le champ pénal. Autour de l'acteur policier et de son champ de compétences se développe,

dans l'espace urbain, un ensemble d'initiatives qui trouvent leur prolongement dans le champ judiciaire pénal pour freiner un processus croissant de désaffiliation, lutter contre la «petite délinquance» et ses causes présumées, refaire du lien social et restaurer la confiance des citoyens envers la société politique et l'Etat.

L'Etat belge met en place une politique locale de «sécurité» impulsée par le ministère de l'Intérieur qui tend à «intégrer» les divers dispositifs de lutte contre l'exclusion, la délinquance et le sentiment d'insécurité. Si l'inspiration d'une politique «globale» est identique, la symbolique qui préside à son élaboration est différente (Cartuveyls, 1996 : 160 ). Elle manifeste l'influence grandissante en Belgique d'une théorie du contrôle situationnel empruntée aux pays anglo-saxons via nos voisins néerlandais et tend à étendre les compétences du Ministère de l'intérieur, acteur central de la prévention, dans les champs autrefois cloisonnés de la Santé et du Bien-être.

C'est dans ce contexte que la remise en cause de l'Etat social entamée dans les années 1970 sous l'impulsion du néo-libéralisme prend de l'ampleur alors que de nouvelles vulnérabilités sociales, nouvelles vulnérabilités individuelles apparaissent de plus en plus criantes. Dans les années 1990, le projet d'Etat social actif porte un diagnostic sévère sur ce qu'il considère comme les limites, sinon les impasses, de l'Etat-providence hérité de la société industrielle. Au-delà des questions d'efficacité, ces limites renvoient à une conception divergente du travail et de l'autonomie. Sur ce terrain, le diagnostic des partisans de l'ESA est double : l'Etat-providence sous-estime l'importance du travail dans la vie sociale et, parallèlement, il repose sur des dispositifs de protection sociale qui auraient installé les bénéficiaires de l'aide sociale dans une situation de passivité, d'« assistance ». Cette critique est sinon erronée, du moins largement caricaturale. Elle méconnaît l'originalité de l'Etat-providence né à la fin du XIXe siècle, tant sur le plan du statut qu'il accordait au travail et que de la conception de l'autonomie qu'il contribuait à inventer. Elle met pourtant le doigt sur les limites

d'un certain mode de prise en charge du social par le politique, qui bute aujourd'hui sur plusieurs difficultés réelles.

L'État social actif privilégie, quant à lui, la logique contractuelle pour gérer tant les revenus de remplacement que ceux de l'aide sociale – de moins en moins dissociés dans l'esprit de chacun. Ces nouveaux rapports viennent légitimer la conditionnalité des aides et le renforcement de mécanismes de contrôle non sans risques pour le respect de la vie privée. Aussi peut-on légitimement craindre que les déclinaisons multiples de l'État social actif, qu'elles opèrent sur le champ sémantique ou sur le terrain, ne viennent signaler « la réactivation des manières féodales de tisser le lien social » comme le souligne à l'épique Alain Supiot.

Cela nous interroge sur la genèse et la philosophie historiques de l'Etat social, sur ce qu'il représente et sur ce que nul autre échelon ne peut représenter : les conditions du vivre-ensemble, c'est-à-dire le principe d'une conscience collective qui structure, institue le sujet individuel moderne. L'Etat social fonde l'agir politique (De Nanteuil- Pourtois, 2003). En matérialisant l'action publique dans des dispositifs de prise en charge de la société comme totalité sociale, en ouvrant sur une conception plurielle et différenciée de l'autonomie, il incarne ce que la déclaration des droits de l'Homme ne faisait qu'initier. Un aspect fortement souligné par R. Castel : « ce positionnement de l'Etat fonde concrètement une politique, qui est une politique de justice sociale. [...] Ainsi, une société démocratique [...] ne saurait réaliser l'égalité des conditions car ce serait araser la différenciation organique [moderne], régresser à un sens du collectif fait de la simple juxtaposition mécanique d'éléments similaires. Mais l'Etat peut et doit intervenir pour que, en dépit de ces inégalités, il soit fait justice à chacun, à sa place » (Castel, La question sociale, 1995, p. 278-280).

Prétendant résoudre les impasses d'un Etat-providence inefficace et bureaucratisé, cette approche ne fait pas l'économie d'une analyse de la nécessaire limitation ou non des dépenses sociales. Mais elle s'inscrit dans un utilitarisme

dominant qui prône cette logique de rationalisation qui ne peut qu'enfermer toujours plus les bénéficiaires sociaux dans une logique de contractualisation de plus en plus sélective et de moins en moins généreuse.

L'idéal d'une socialisation « forte » par le travail reste de mise, mais l'intégration dans le monde du travail est toute entière confondue avec l'insertion sur un marché du travail considéré comme un donné. L'identification de l'organisation sociale du travail à celle que génère le marché, et la naturalisation de celui-ci, conduisent dès lors l'ESA à développer un projet de socialisation « fort » dont on trouve la manifestation dans les multiples dispositifs d'insertion qui ont incorporé dans leur credo l'injonction à l'autonomie. Au nom de l'autonomie, de l'entreprise de soi et de la nécessaire socialisation par le travail, l'ESA se pose ainsi en agent de moralisation des moeurs sociales à un point jusque-là inégalé par l'Etat libéral ou par l'Etat-providence ;

Comment les praticiens du social se réapproprient-ils cet ESA ? On en revient aux représentations sociales et professionnelles et à la mémoire collective des changements. Avant de parcourir quelques points de vue, soulignons que les attentes sont grandes au milieu des années 1990 relativement à l'ESA. On en attend de nouveaux modes d'organisation du travail par une plus grande communication interne, des dispositifs de formation nouveaux pour les TS et le recours à l'informatique pour la gestion. Les TS veulent pouvoir accomplir pleinement leurs tâches et insistent sur la nécessité de développer davantage des actions de prévention impliquant les enfants et les adolescents. Les assistants sociaux en appellent aux Centres publics d'aide sociale pour qu'ils soutiennent la recherche d'emploi. Le public n'est pas oublié et on demande qu'il soit mieux informé et que des actions de coordination avec d'autres organisations sont entreprises à son bénéfice.

Voyons à présent quelques représentations sociales en lien avec l'Etat Social Actif au travers du regard tout d'abord d'une assistante sociale, Fabienne Perot

coordinatrice du Centre Liégeois de Service Social. Nous sommes en 2002 (le citation est un peu longue mais illustrative)

« Progressivement – depuis, il me semble, une dizaine d’années – les actions sociales développées par les institutions publiques et privées se sont transformées. La relation d’aide s’est contractualisée, planifiée dans le temps. Plus récemment, les législations accordant des revenus aux personnes se sont modifiées.[...] C’est bien, c’est moche, il y a les deux aspects. Mais il y a surtout une dynamique d’action sociale qui est tout autre. Il ne s’agit plus de tresser des filets mais bien d’apprendre la technique du trampoline ! Il ne s’agit plus de seulement sortir de l’eau mais bien d’aller de l’exclusion à la réinsertion. Aux prises avec notre travail de terrain, nous ne mesurons pas instantanément les conséquences des décisions politiques en matière d’action sociale. <sup>9</sup>»

Mais les questions fondamentales qui sont soulevées, c’est de savoir si l’évolution vers cette manière de travailler est identifiée ou par chacun des intervenants sociaux ? S’ils ont à leur disposition tous les outils indispensables à la réalisation des projets d’insertion, de réinsertion pour tous ? Et puis, comme le souligne cette intervenante sociale, la dimension logement-formation-emploi occupe une place prioritaire dans cette manière de travailler, mais nous restons avec le sentiment que décrocher un logement décent et un contrat d’embauche en 2002 n’est pas aussi simple que de trouver de l’eau dans la Meuse !

Un autre témoin, Yvon Henri, chef de projet du service EQUAL des Relais Sociaux de Liège observe en 2002 qu’ « en tant que travailleurs sociaux, nous apprenons à marcher en marchant. Face à ces réalités impitoyables, nous essayons d’innover au possible, tout en étant nous-mêmes confrontés à la précarité de notre emploi. <sup>10</sup>» Rappelant les trois missions du travail social, il insiste sur le fait que « Le contrôle est certainement l’axe le moins toléré par les travailleurs » sociaux

---

<sup>9</sup> L’Etat social actif, un concept libéral pour un social à la marge ? Les Carnets du travail social, 2002, p. 49.

<sup>10</sup> Idem, p.56.

eux-mêmes, mais il s'insinue insidieusement partout dans les »pratiques du travail social. C'est peut-être là où le contrôle est le plus patent (les CPAS dans les SAJ par exemple), où le travailleur social en est le plus conscient, qu'il peut le plus facilement prendre du recul : il reconnaît qu'il s'agit effectivement de sa mission première, mais qu'il peut développer autre chose à côté. Par contre, dans des services où le contrôle apparaît moins d'une manière institutionnelle, il existe pourtant, parce que nous avons une culture personnelle nous amenant à faire se livrer les gens sur leur vie intime. De ce fait, d'une certaine manière, nous les contrôlons ».

Par ailleurs, par rapport à la gestion du changement au plan collectif, Yvon Henri fait part de sa conviction que « le travailleur social, dans la mesure où il est confronté aux inégalités et aux injustices que génère la société, ne peut pas s'abstraire de faire une analyse sur la manière dont la société fonctionne, et donc de tenter à son niveau, individuellement et collectivement, de générer du changement collectif. Ma préoccupation personnelle est qu'un travailleur social ne peut s'abstraire d'un engagement politique non pas partisan, mais politique en tant que transformation de la société. Il devient sinon un intendant social – comme on appelait au début du siècle les travailleurs sociaux – ayant uniquement pour but de calmer les choses pour que le bénéficiaire, l'utilisateur, le client, le travailleur, le chômeur – les appellations peuvent varier – reste le plus calme possible et ne dérange surtout pas l'ordre social établi.

La majorité des travailleurs sociaux ont une motivation au changement, mais ils s'inquiètent d'observer que le changement est très peu présent dans les faits » (2002) Pour Omer ARIJS, « nous sommes coincés dans un système de fonctionnement, de discours et de pratiques ». Ce système doit rendre des comptes quelque part. Les associations dépendent de plus en plus du public. Elles sont subventionnées pour des tâches et des missions. Elles sont mandatées par les pouvoirs publics. Il y a en effet un décroisement entre les pouvoirs publics et

l'associatif. On clique souvent public et associations alors qu'il y a beaucoup de transitions entre les deux : nous appartenons aux mêmes coordinations (coordinations sociales, coordinations immigrés, carrefour d'emploi, etc.) ; nous appartenons à des lieux de plus en plus semblables, où ont tendance à s'installer un discours unique, une pratique unique, une convergence, etc., même s'il y a une différence sur laquelle nous pouvons aussi insister.

## Conclusion

Face aux logiques de management hyper-gestionnaires, voire de chalandisation de l'intervention sociale (Chauvière, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, 2007), les intervenants sociaux ne sont pas restés apathiques, impuissants, conformistes. Ils ont essayé de développer des formes d'analyse critique de leur action, des stratégies de résistance, des capacités d'expérimentation et d'innovation. On perçoit à la fin des années 1970 l'amorce de ces nouvelles pratiques. L'intervenant n'est plus seulement celui qui observe de l'extérieur, celui qui renseigne, celui qui conseille, celui qui impose un modèle dominant en se référant à des valeurs à fortes connotations morales, en se substituant aux parents défaillant, mais il est aussi celui qui œuvre pour requalifier (auprès des adultes concernés, auprès des enfants et auprès de l'environnement) une image parentale souvent disqualifiée et disqualifiante, qui œuvre pour revaloriser des personnes en favorisant le développement de leur(s) potentialité(s)

Il reste à en écrire la trame historique de manière plus systématique et approfondie au travers des acteurs par des enquêtes orales qu'il faut confronter aux archives de l'époque. C'est le chantier auquel nous nous attaquons modestement en Belgique. Quelques questions récurrentes qui agitent le TS depuis les années 1970 avec une variation selon les contextes et les moments nous semblent en ce sens d'une intéressante actualité. Celles qui portent sur le sens du travail social, sur le sens des politiques sociales. Les rapports au politique sont tout aussi importants quant à savoir si les décideurs tiennent compte ou non des

initiatives, des critiques, des acteurs sociaux dans la gouvernance de nos sociétés ?  
 Qu'en est-il de la récupération et de la politisation du TS par ce même monde politique ?

Dans les années 1980-90, les TS réclamaient du temps pour construire des réseaux de vie, de travail, d'échanges, de services, de loisirs. Le temps d'expérimenter constituait une revendication forte qui permettait d'agir comme TS entre soutien et contrôle. Le temps d'un travail de (re)socialisation approfondie était demandé. Rien ne s'opposait plus au social que la bureaucratie et la segmentation, le « prêt à porter » des meilleurs programmes ou projets d'insertion pensés par d'autres en d'autres lieux. Des mots qui résonnent de manière pertinente de notre contexte présent, si proche et si loin de ce passé que nous venons de revisiter.

### Bibliographie

Bataille M. et al. (1997). « Représentations sociales, représentations professionnelles, système des activités professionnelles », L'année de la recherche en sciences de l'éducation, p. 57-89.

Bouquet, B (2003), L'œuvre de la Maison sociale. Analyse des représentations et des enjeux à travers le procès de Marie-Jeanne Bassot », in Histoire des centres sociaux entre politique familiale et politique urbaine, Lyon, CAF.

Cartuyvels, Y (1996). Insécurité et prévention en Belgique: les ambiguïtés d'un modèle «global-intégré» entre concertation partenariale et intégration verticale. In: Déviance et société, Vol. 20 - N°2. pp. 153-171.

Dubar, B., "Thèmes professionnels" Esprit, Nos 4-5, 1972, p. 585.

Fresco, J., Les bagnes d'enfants, dieu merci, ça n'existe plus, Paris, Maspéro, 1974.

Fustier, P', L'identité de l'éducateur spécialisé, Paris, Epi, 1972.

Geng, J.M., Mauvaises pensées d'un travailleur social, Paris, Seuil, 1977.

Gits, Le travail social contre qui ? , Paris, Solin, 1974. Numéro spécial de Economie et Humanisme, "Les contradictions du travail social, Avril-Mai 1977, n° 234.

Grell, P., L 'organisation de l'assistance publique, Bruxelles, Ed. Contradictions, 1976.

Jodelet,D (1989), Les représentations sociales : un domaine en expansion, in Les représentations sociales, sociologie d'aujourd'hui, Paris, PUF.

Lapauw, R., Educateurs... Inadaptés, Paris, Epi, 1970.

Lascoumes, P., Robert, Ph., "Idéologie professionnelle et perception de la clientèle chez les éducateurs de prévention", Connexions, 1976, No 20, pp. 20-38.

Mauger, C, Pourquoi les travailleurs sociaux ? , Toulouse, Privât, 1969.